

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON



MAIRIE  
DE

**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 9

Votants..... 15

Procurations..... 6

Date de la convocation : 16/12/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 20 décembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL Claude, VIDAL Didier

PROCURATIONS : Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Madame COBO Rolande a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier, Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien, Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Madame JUANABERRIA Anne-Marie, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur Jean-Michel DAUMAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SEANCE N° 16**

**DELIBERATION N° 11**

**UTILISATION DES LOCAUX 32 GRAND RUE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour les locaux situés 32 grand rue, des conventions vont être mises en place pour l'association « A la page » et l'office du tourisme de la communauté de communes Larzac-Vallées.

Ces conventions vont permettre de spécifier la réglementation, les jours et les zones occupées par les activités de chaque association, comme indiqués ci-dessous :

- Pour association « A la page »
- Pour l'office du tourisme de la communauté de communes Larzac-Vallées

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les conventions et tout autre document concernant ces dossiers.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour et 1 abstention

- **D'AUTORISER** le Maire à signer les conventions et tout autre document afférents à ces dossiers.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé*

*Le secrétaire de séance*

**QUATREFAGES Damien**

*Le Maire*

**Claude VIDAL**

*Acte rendu exécutoire*

**20 DEC. 2024**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le .....

- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le .....**20 DEC. 2024**

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*

